

Reçu au titre des dons à certains organismes d'intérêt général Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements		
Nom ou dénomination :		
Adresse: N°		
Objet:		
Objet .		
Cochez la case concernée (1):		
Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du// publié au Journal officiel du/		
☐ Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation		
☐ Fondation d'entreprise		
Oeuvre ou organisme d'intérêt général		
Musée de France		
☐ Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif		
Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises		
Association cultuelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle		
Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals		
Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement		
Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)		
Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif		
☐ Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).		
Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)		
☐ Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)		
☐ Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)		
Agence nationale de la recherche (ANR)		
Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)		
Autre organisme :		

- (1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme
- (2) dons effectués par les entreprises

Donateur			
Nom:	I	rénoms :	
Adresse :			
Code postal	Commune		
Le bénéficiaire reconna	ît avoir reçu au titre des dons et ver	sements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de : euros	
Somme en toutes lettres	:		
Date du versement ou	du don ://		
Le bénéficiaire certifie prévue à l'article (3) :		sements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impé 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI	
Forme du don :			
Acte authentique	Acte sous seing privé	☐ Déclaration de don manuel ☐ Autres	
Nature du don :			
Numéraire	☐ Titres de sociétés cotés	Autres (4)	
En cas de don en num	éraire, mode de versement du doi	n:	
Remise d'espèces	Chèque	☐ Virement, prélèvement, carte bancaire	
•	e peut cocher une ou plusieurs cases.	u livra des procédures fiscales, demander à l'administration s'il ralàt	

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature